

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU
NTEM

PRÉFECTURE D'AMBAM

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

DIVISIONAL OFFICER'S AMBAM

DIVISIONAL CONTRACTS TENDERS
BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N° ~~001~~ /AAONR/PU/L12/CDPM/2022 DU 18 AVR 2022 PORTANT MAÎTRISE D'ŒUVRE
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DDFOF VALLÉE DU NTEM

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINFOF, Exercice 2022

Les entreprises ci-dessous citées sont invitées à participer à l'Appel d'Offres National Restreint en Procédure d'Urgence défini ci-dessus, lancé par le Gouvernement de la République du Cameroun représenté par le Préfet de la Vallée du Ntem, Autorité Contractante.

1– OBJET :

Le Préfet de la Vallée du Ntem, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence portant maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la DDFOF Vallée du Ntem.

2– CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La mission du prestataire comprendra les cinq parties suivantes :

- Contrôle technique des études de détails et validation des documents d'études d'exécution (MISSION VISA) ;
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;
- Mission système de sécurité incendie (SSI) ;
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

3– DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de **05 (cinq) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Commencer les Travaux

4– COÛT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (20 000 000) FCFA TTC.

5– PARTICIPATION ET ORIGINE

Le présent Appel d'Offres National est restreint aux entreprises de droit camerounais pré qualifiées ci-après justifiant d'une expérience dans le contrôle de Bâtiments et Travaux Publics (BTP).

- ETABLISSEMENT WAÏLA BP 344678 YAOUNDE,
- ETABLISSEMENT YOUSOUFA ABDOLAH BP 535 NGAOUNDERE,
- ETABLISSEMENT GONGA BP 535 NGAOUNDERE,

6– FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC** du **MINFOF**, exercice 2022.

7– CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une institution financière ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de : **400 000 (quatre cent mille) F CFA**

8– CONFORMITE DES PIECES ADMINISTRATIVES

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

9– CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat Particulier du Préfet de la Vallée du Ntem** ou au numéro de téléphone 222 48 23 13.

10– ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au **Secrétariat Particulier du Préfet de la Vallée du Ntem**, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **quarante-cinq mille (45 000) FCFA** au Trésor Public (Recette des Finances d'Ambam).

11– REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires avec reliure en spirale dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doivent être déposée au **Secrétariat Particulier du Préfet de la Vallée du Ntem**, au plus tard le **28 AVR 2022** à 14 heures, heure locale, et portera la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°001 /AAONR/PU/L12/CDPM/2022 DU 08 AVR 2022 PORTANT
MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DDFOF
VALLÉE DU NTEM
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».**

12– RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13– OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **28 AVR 2022** à 15 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Vallée du Ntem dans la salle de conférences de la Préfecture d'Ambam.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 des points.

14- CRITERES D'EVALUATION

A. CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- 1) Nombre d'exemplaire des offres insuffisant
- 2) Offre administrative

- Absence d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres;
- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Présence des informations de l'offre financière.

- 3) Dossier technique

- Absence de capacité financière supérieure ou égale à cinq million (5 000 000) FCFA ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-exécution du nombre requis de projets similaires ;
- Non-conformité du profil du chef de projet et de sa disponibilité en faveur du soumissionnaire pour l'exécution des prestations sollicitées dans le cadre du présent Appel d'Offres ;
- Présence des informations de l'offre financière dans l'offre technique ;
- Obtention d'un score technique inférieur à 80 points/100.

- 4) Dossier financier

- Absence dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.

B. CRITÈRES ESSENTIELS

N°	Critères d'évaluation	Points
01	Références du soumissionnaire dans les prestations similaires	15
02	Capacité financière	10
03	Méthodologie : Plan de travail, compréhension de la mission, connaissance du site et suggestions techniques	15
04	Qualification et expérience du personnel-clé affecté à la réalisation de la mission	50
05	Moyens logistiques affectés à la réalisation de la mission	10
Note totale d'évaluation du dossier		100

15– ATTRIBUTION

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que :

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

- Poids de l'offre technique (T) = 80%
- Poids de l'offre financière (F) = 20%
- La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$.

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la **mieux disante**.

16– DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17– RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Secrétariat Particulier du Préfet de la Vallée du Ntem ou à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Vallée du Ntem dès publication du présent avis.

08 AVR 2022
Ambam, le _____

LE PREFET
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Copie:

- ARMP /Sud ✓
- DD-MINMAP/VNT
- DD-MINOF/VNT
- PRES-CDPM/VNT
- CHRONO/ARCHIVES

